

Le règlement du service de l'Eau de la Communauté Urbaine de Lyon précise que toute utilisation d'eau sans abonnement est considérée comme un vol d'eau. Utiliser l'eau, même de façon courte et temporaire, doit donc faire l'objet d'un abonnement.

### Comment obtenir un compteur ?

#### 1. Se rendre à l'accueil clientèle Telyca

Muni-e d'un chèque de caution de 155 € et des informations concernant le payeur (Nom, Prénom ou Nom de l'entreprise – Adresse) et l'adresse de présentation de la facture, éventuellement une autorisation de se brancher sur poteau d'incendie signé par le service ETH du Grand Lyon. Le chèque de caution ne sera pas encaissé.

2. Une fois les éléments transmis à l'accueil Clientèle, se rendre à 2 mn (en voiture) sur le Site de Saint Clair pour venir récupérer un compteur.

### Comment rendre le compteur ?

1. Rendre le compteur au service Technique de Saint Clair qui vérifiera le bon état de fonctionnement du compteur.

2. Puis se rendre à l'accueil clientèle du Telyca, pour récupérer le chèque de caution. Ce dernier ne sera encaissé qu'en cas de dégradation constaté sur le compteur.

La facture, intégrant frais d'accès au service et volumes consommés, sera envoyée par courrier.

### Où brancher le compteur ?

Vous pouvez brancher les compteurs au niveau des bouches de lavage.

Pour tout branchement, sur les poteaux d'incendie, une demande d'autorisation devra être signée par service ETH du Grand Lyon.



### Les contacts

**Service Clientèle - Veolia Eau** (de 8H à 17H)

Telyca, 189 chemin du Bac à Traille – 69 300 Caluire

**Service Technique - Veolia Eau** (de 8H à 17H)

Site de Saint Clair, 2, av. de Poumeyrol – 69 300 Caluire

**Service Eau Territoriale Hydrant (ETH) - Grand Lyon**

Noël Joly par téléphone au 04 78 86 84 77 ou par télécopie au 04 78 86 84 69)